



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT DE GUEBWILLER

COMMUNE DE WUENHEIM

P R O C E S - V E R B A L

des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le huit décembre, à vingt heures, était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, le Conseil Municipal de la Commune de WUENHEIM.

ETAIENT PRESENTS : MM. Roland MARTIN, Maire, Christophe SCHALLER, Bernard HORNY et Michel HAENNIG, Adjoint, Mmes Annick SCHERRER, Liliane GRUNEISEN, Monique HEITZLER, Marie-Odile FUGLER, Catherine EMBERGER et Fabienne GARCETTE, Conseillères Municipales, MM. Daniel ROTHENFLUG, Florian FOURQUEMIN et David BURNER, Conseillers Municipaux.

ABSENTES avec EXCUSE : Mmes Christiane HASSENFORDER, Adjoint au Maire et Sylvie PLAIN, Conseillère Municipale.

ABSENT sans EXCUSE : Néant.

Mme Christiane HASSENFORDER, Adjoint, a donné procuration de vote à M. Michel HAENNIG, Adjoint.

Mme Sylvie PLAIN, Conseillère, a donné procuration de vote à M. Daniel ROTHENFLUG, Conseiller.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du Procès-Verbal de la séance du 25/09/2017
- 2/ Modification de la durée des concessions au cimetière
- 3/ Réajustement des différents tarifs 2018
- 4/ Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2018
- 5/ Demandes de subventions
- 6/ Affaires relatives au personnel communal
- 7/ Forêt : programme de travaux et état prévisionnel des coupes – année 2018
- 8/ Forêt : approbation de l'état d'assiette des coupes 2019
- 9/ Travaux de terrassement au terrain d'activités
- 10/ Règlement du terrain « multisports »
- 11/ Refuge du Sudel et dépôt de pain : révision du loyer annuel

- 12/ Convention de mise à disposition d'une partie de la cave de la mairie à l'Association « Histoire et Mémoire de Wuenheim »
- 13/ Prise en charge des dépenses scolaires jusqu'au 31/12/2017
- 14/ Création d'une réserve communale de sécurité civile
- 15/ SIEP de la Lauch : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – année 2016
- 16/ Palmarès 2017 des maisons fleuries
- 17/ CCRG : observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes
- 18/ Demande d'adhésion à l'Etablissement Public Foncier d'Alsace pour la commune de Wuenheim
- 19/ Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- 20/ Comptes-rendus des diverses commissions
- 21/ Comptes-rendus des délégués aux différents organismes extérieurs
- 22/ Compte-rendu des délégations au Maire
- 23/ Divers (fixation de divers tarifs – informations diverses)

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 précises et souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

Il fait part des procurations suivantes :

- Mme Christiane Hassenforder à M. Michel Haennig
- Mme Sylvie Plain à M. Daniel Rothenflug

Il adresse ensuite ses remerciements et/ou félicitations :

- à Mme Fabienne Garcette et à son équipe pour les décorations d'automne,
- à l'Association « les amis de l'orgue de Wuenheim », à la Société de Musique "Espérance", à la Chorale « Crescendo » de Guebwiller, à l'organiste Mme Catherine Lutherer et à Mme Dominique Martin pour le très beau concert donné en l'église Saint-Gilles le 5/11/2017, au profit de l'entretien de l'orgue de l'église,
- aux organisateurs et participants à la commémoration de l'Armistice le 11/11/2017,
- à Mmes Christiane Hassenforder et Monique Heitzler pour leur aide ponctuelle au secrétariat de la mairie et pour l'aide au désherbage du cimetière,
- à Mme l'Adjoint, aux conseillères et à Mme Dominique Martin qui ont assuré la permanence et aux généreux donateurs de la Banque Alimentaire du 25/11/2017,
- aux conseillères, adjoints et conseillers qui ont décoré les sapins de Noël, les fenêtres de la mairie et des écoles, les décorations de Noël dans le village,
- à la Société de Musique « Espérance » pour la 9^{ème} édition du « Wuana-show » les 25 et 26/11/2017,
- aux Sapeurs-Pompiers pour l'organisation de la Sainte-Barbe le 02/12/2017,
- aux conseillers municipaux et aux autres personnes habituelles, qui vont donner un coup de main pour la coupe des sapins de Noël le 9/12/2017,
- aux Adjoints Haennig, Horny et Schaller, MM. Sébastien Ziegler et Antoine Robischung pour le nettoyage du grenier du Presbytère et à M. Jean-Marc Weber pour le prêt d'un camion pour l'évacuation des gravats,
- à M. l'Adjoint Schaller pour le suivi des travaux de terrassement au terrain d'activités.

Il fait part des cartes et lettres de remerciements émanant de :

- l'Association Française des Sclérosés en Plaques pour la subvention communale 2017,
- le collège « Beltz » pour l'aide apportée par la commune lors du cross du collège les 9, 10 et 11/10/2017,
- M. Hans Grünewald, citoyen d'honneur pour la carte à l'occasion de son 92^{ème} anniversaire.
- M. et Mme Jean-Louis Etcheverrya pour la carte à l'occasion de leurs noces d'or,
- Mme Marie-Thérèse Zimmermann et M. François-Xavier Restlé pour la carte à l'occasion de leur anniversaire,
- M. André Martin pour la visite de la municipalité en l'honneur de son 95^{ème} anniversaire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire propose de désigner Mme Catherine Emberger en tant que secrétaire de séance, assistée de Mme Martine Reininger, Secrétaire de mairie, en tant que secrétaire auxiliaire.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, dont deux procurations (Mmes Hassenforder et Plain), la nomination de Mme Catherine Emberger, Conseillère Municipale, et Mme Martine Reininger, Secrétaire de mairie.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour de la présente séance, à savoir : « Demande d'adhésion à l'établissement public foncier d'Alsace » et « Modification simplifiée du PLU ». Accord unanime du Conseil Municipal, dont deux procurations (Mmes Hassenforder et Plain).

Puis, l'ordre du jour est abordé.

1° / POINT : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25/09/2017 :

Le Procès-Verbal de la séance du 25/09/2017 est approuvé à l'unanimité.

2° / POINT : CIMETIERE : MODIFICATION DE LA DUREE DES CONCESSIONS :

Les concessions du cimetière ont actuellement une durée de 30 ou 50 ans, au prix de 52,06 € le m² pour une concession trentenaire et de 98,84 € le m² pour une concession cinquantenaire.

Il est proposé au Conseil Municipal de réduire les durées des concessions et de fixer les tarifs ainsi que suit, à compter du 1^{er} janvier 2018 :

- 15 ans au prix de 50 € le m²
- 30 ans au prix de 100 € le m²

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont deux procurations (Mmes Hassenforder et Plain).

3° / POINT : REAJUSTEMENT DES DIFFERENTS TARIFS 2018 :

Les tarifs ci-après sont proposés à l'appréciation du Conseil Municipal, tarifs tenant compte d'une augmentation de 1,1 %, ce qui correspond à l'augmentation du coût de la vie au cours de l'année 2017 (valeur octobre 2017) :

I. - LOCATIONS DIVERSES :

- Location provisoire de terrains communaux :

- terrains pour dépôt de ruches, annuelle	38,92 €
- pré "Leimgruben", annuelle	41,21 €
(M. Pierre SCHWENDENMANN - WUENHEIM)	
- Coupes d'herbe sur pré communal, la coupe	41,21 €
(M. Pierre SCHWENDENMANN - WUENHEIM)	

II. CIMETIERE : voir Point 2

III. COLUMBARIUM :

- 1 case (2 urnes) pour une durée de 15 ans	271,22 €
- 1 case (2 urnes) pour une durée de 30 ans	488,13 €

IV. BOIS DE CHAUFFAGE :

La commission « vignoble-forêt-urbanisme » du 23/11/2017 propose les tarifs suivants :

- Prix du bois dur (chauffage), HETRE, le stère	52,00€ TTC
- Prix du bois dur (chauffage), CHENE, le stère	49,00€ TTC
- Bois A.F.D., le stère	49,00€ TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dont deux procurations (Mmes Hassenforder et Plain), approuve ces tarifs et autorise M. le Maire à émettre les titres de recettes en conséquence.

A préciser que le bois de chauffage est coupé sur demande préalable, pour besoin personnel et à raison de 16 stères maxi par an et par foyer de Wuenheim.

4° / POINT : PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE 2018 :

Préalablement au vote du budget primitif 2018, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2017.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2018, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-I du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2017, à savoir :

Chapitre 20	:	30.000,00 €
Chapitre 21	:	68.775,00 €
Chapitre 23	:	135.050,00 €

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2018 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2018.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont deux procurations (Mmes Hassenforder et Plain).

5° / POINT : DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Le Conseil Municipal, majoritairement, dont deux procurations (Mmes Hassenforder et Plain), donne un avis favorable aux demandes de subventions suivantes :

- Institution Champagnat : classe de découverte à Orbey : une élève : 20 € : abstention de Mmes Emberger et Scherrer
- Delta Revie : 10 € (une bénéficiaire)
- Ecole Alsacienne de Chiens-guides d'aveugles : 40 €
- APALIB : 480 €

Le Conseil Municipal est également invité à réfléchir sur l'attribution future des subventions, eu égard aux baisses de dotations et autres de ces dernières années.

6° / POINT : AFFAIRES RELATIVES AU PERSONNEL :

A/ : GRATIFICATION DE FIN D'ANNEE :

Le Conseil Municipal est invité à :

- confirmer l'octroi d'une gratification de fin d'année (13^{ème} mois) à l'ensemble du personnel de la fonction publique territoriale en un versement unique en décembre.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont deux procurations (Mmes Hassenforder et Plain).

B/ SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE :

VU la loi N° 83.634 du 13/07/1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi N° 84.53 du 26/01/1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 7 et 34 ;
ATTENDU QUE le poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet n'est plus occupé et qu'il n'a plus de raison d'être inscrit au plan des effectifs ;
VU l'avis du Comité Technique Paritaire enregistré sous le N° S2017.117 en date du 4/12/2017 ;

le Conseil Municipal est invité à :

- supprimer le poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01/01/2018.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont deux procurations (Mmes Hassenforder et Plain).

C/ REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) : AJOUT DU CORPS DES ADJOINTS TECHNIQUES ET AGENTS DE MAÎTRISE :

Par délibération en date du 9/12/2016, le Conseil Municipal a instauré le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour l'ensemble du personnel communal, à l'exception du cadre d'emploi des adjoints techniques et agents de maîtrise, dont l'arrêté ministériel n'avait pas paru en 2016.

Cet arrêté a été pris en date du 16/06/2017 et publié au Journal Officiel le 12/08/2017.

Ce cadre d'emploi bénéficie désormais de l'adhésion au RIFSEEP, dont le montant plafond est le suivant :

Répartition par cadre d'emplois des fonctions au sein des différents groupes de fonctions définis par l'organe délibérant		Montants individuels annuels maximum retenus par l'organe délibérant
Agents de maîtrise territoriaux		
Groupe 2	Agent d'exécution, ...	11 340 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité dont deux procurations (Mmes Hassenforder et Plain),

- donne son accord pour l'extension du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) au cadre d'emploi des adjoints techniques et agents de maîtrise à compter du 1^{er} janvier 2018,
- les crédits seront prévus au budget primitif 2018, chapitre 64.

7° / POINT : FORÊT : PROGRAMME DE TRAVAUX ET ETAT PREVISIONNEL DES COUPES – ANNEE 2018 :

Suite à la réunion de la commission « vignoble-forêt » du 23/11/2017 qui a fait le point de la situation forestière avec la participation de MM. Sprauel et Reeb, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés, qui se monte en recette brute H.T. à 76.730 € pour 1.492 m³ (coupes à façonner) et à 30.220 € pour 1.152 m³ (coupes en vente sur pied),
- approuver le programme de travaux présenté par l'Office National des Forêts pour l'année 2018 en forêt communale,
- déléguer le Maire pour le signer et pour approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil,
- voter les crédits correspondants à ce programme de travaux, soit 24.386 € H.T. (*annexe 1*)

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont deux procurations (Mmes Hassenforder et Plain).

8° / POINT : FORÊT : APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE DES COUPES 2019 :

L'ONF établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier, un "état d'assiette des coupes", qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage.

Cet état d'assiette des coupes est élaboré en application de l'aménagement forestier, qui prévoit les parcelles à marteler annuellement dans les groupes d'amélioration et les surfaces à régénérer et volumes prévisionnels pour les groupes de régénération. Des modifications du programme prévu par l'aménagement peuvent cependant être prévues (annulation, ajournement ou anticipation), compte tenu de l'état du peuplement ou de demandes du propriétaire. Ces possibilités de modification sont cadrées par le Code Forestier.

L'article 12 de la "charte de la forêt communale" cosignée par l'ONF et les représentants des communes forestières, prévoit que les propositions d'état d'assiette soient approuvées par délibération du conseil municipal.

C'est ainsi que l'ONF nous a transmis la proposition d'assiette 2019 ci-annexée (*annexe 2*).

A préciser que cette approbation de l'état d'assiette n'entraîne que la décision de marteler les coupes inscrites. Après martelage, ces coupes seront inscrites à l'état prévisionnel des coupes de l'exercice 2019, qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal fin 2018.

Suite à la réunion de la commission « vignoble-forêt » du 23/11/2017, le Conseil Municipal est invité à approuver l'état d'assiette des coupes 2019.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont deux procurations (Mmes Hassenforder et Plain).

9° / POINT : TRAVAUX DE TERRASSEMENT AU TERRAIN D'ACTIVITES, RUE DU VIEIL ARMAND :

Par délibération du 24/08/2015, le Conseil Municipal a décidé la création d'un terrain « multisports » au terrain d'activités, rue du Vieil Armand.

Des travaux de terrassement sont à réaliser avant pose de la structure.

C'est ainsi que 3 devis sont parvenus en mairie et émanent de :

- EUROVIA de Colmar	:	20.496,00 € HT
- SOGETRAB de Jungholtz	:	34.420,80 € HT
- LGTP d'Ensisheim	:	32.109,50 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, dont deux procurations (Mmes Hassenforder et Plain) :

- décide les travaux de terrassement au terrain d'activités, rue du Vieil Armand,
- retient et approuve le devis de Eurovia de Colmar pour un montant de 20.496,00 € HT,
- les crédits sont prévus au Budget Primitif 2018, article 2128.

10° POINT : REGLEMENT DU TERRAIN « MULTISPORTS » :

La structure « multisports » sera installée au terrain d'activités, rue du Vieil Armand, semaine 50, sauf aléas climatiques.

Un règlement d'utilisation et d'occupation a été rédigé, ceci en concertation avec le Conseil Municipal des Jeunes réunit le 29/11/2017 à ce sujet.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le projet de règlement figurant en annexe 3.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont deux procurations (Mmes Hassenforder et Plain).

11° / POINT : REFUGE DU SUDEL ET DEPÔT DE PAIN : REVISION DU LOYER ANNUEL :

A/ REFUGE DU SUDEL :

Le refuge du Sudel a été loué à l'Association « Les Amis du Sudel » pour une durée de 15 ans et un bail a été conclu entre la commune et l'Association en date du 3/02/1997. La présente location a été consentie pour un montant annuel de 1.524,49 € révisable chaque année à la date anniversaire en fonction de l'indice national du coût de la construction.

Or, par délibération du 27/03/1998, le Conseil Municipal a décidé de ne pas appliquer la clause de révision du loyer prévue dans le bail de location et de réexaminer chaque année l'opportunité d'une augmentation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, majoritairement, dont deux procurations (Mmes Hassenforder et Plain), et une abstention (M. Fourquemin) décide de ne pas appliquer la clause de révision.

B/ DEPÔT DE PAIN :

Le dépôt de pain, sis dans le bâtiment « Dorfhüss », a été loué à la boulangerie Kindler de Berrwiller en date du 19/12/2006 pour une durée d'une année, renouvelable tacitement d'année en année. La présente location a été consentie pour un montant annuel de 120 € révisable annuellement soit sur la base de l'indice INSEE du coût de la construction ou sur décision du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, dont deux procurations (Mmes Hassenforder et Plain), décide de ne pas appliquer la clause de révision.

12° / POINT : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL D'ARCHIVAGE DANS LE SOUS-SOL DE LA MAIRIE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « HISTOIRE ET MEMOIRE DE WUENHEIM » :

Suite à une demande de M. le Président de l'Association « Histoire et Mémoire de Wuenheim », le bureau municipal a donné son accord pour la mise à disposition d'une partie du sous-sol de la mairie (surface approximative de 15 m²) à cette Association pour y ériger un local d'archivage et de prendre en charge les matériaux nécessaires pour le cloisonnement de ce local.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le projet de convention ci-annexé (*annexe 4*).

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont deux procurations (Mmes Hassenforder et Plain).

13° / POINT : PRISE EN CHARGE DES DEPENSES SCOLAIRES JUSQU'AU 31/12/2017 :

Le Syndicat Intercommunal à vocations scolaire, transport scolaire et périscolaire de Hartmannswiller-Jungholtz-Rimbach-Rimbach Zell et Wuenheim est officiel depuis le 28/09/2017. A compter de cette date, toutes les dépenses relevant de la compétence de ce Syndicat devraient être prises en charge par ledit Syndicat.

Dans l'attente de la mise en œuvre effective du syndicat intercommunal à vocations scolaire, transport scolaire et périscolaire de Hartmannswiller-Jungholtz-Rimbach-Rimbach Zell-Wuenheim au 1/01/2018, (chaque commune devant intervenir auprès de ses fournisseurs pour signaler la nouvelle adresse de facturation), le Conseil Municipal est invité à donner son accord pour la prise en charge des dépenses scolaires, périscolaires et de transport scolaire qui pourraient encore arrivées en mairie d'ici le 1/01/2018.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont deux procurations (Mmes Hassenforder et Plain).

14° / POINT : CREATION D'UNE RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE (RCSC) :

Par arrêté du Maire du 04/09/2017 portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de Wuenheim ainsi que le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1424-8-1 à L. 1424-8-8, la loi offre la possibilité aux communes de créer une Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) fondée sur le principe du bénévolat et placée sous l'autorité du Maire ou de son représentant.

Cette réserve a pour vocation d'aider l'autorité municipale à remplir ces missions d'information et d'alerte à la population, de prévention des risques, d'appui à la gestion de crise, de soutien aux sinistrés et de rétablissement des conditions nécessaires à une vie normale.

En conséquence de quoi, elle agira dans le seul champ des compétences communales en s'appuyant sur les solidarités locales sans pour autant concurrencer ou se substituer aux services de secours et d'urgence. De la même manière, son action est complémentaire et respectueuse de celle menée par des associations de sécurité civile, caritatives, humanitaires ou d'entraide.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer une réserve communale de sécurité civile en faisant appel, si nécessaire, aux habitants de la commune, selon les conditions définies dans le règlement intérieur.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont deux procurations (Mmes Hassenforder et Plain).

M. le Maire remercie les personnes qui se sont portées volontaires.

15° / POINT : RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU:

Par décret 95-635 du 6 mai 1995, l'obligation est faite aux Maires de présenter chaque année devant leur assemblée délibérante un rapport relatif au prix et à la qualité des services de distribution d'eau.

Ce rapport, élaboré par le SIEP de la Lauch est ci-joint (*annexe 5*).

Le Conseil Municipal, dont deux procurations (Mmes Hassenforder et Plain), prend acte de ce rapport.

16° / POINT : PALMARES 2017 DES MAISONS FLEURIES :

M. l'Adjoint Schaller donne lecture du palmarès 2017 des maisons fleuries :

1. M. et Mme SIFFERT François – 6 rue du Vignoble 16,75 points
2. M. et Mme ROBISCHUNG Antoine – 8 rue du Réservoir 16,25 points) ex-æquo
2. M. et Mme ZIMMERMANN Benoît – 34 rue Principale 16,25 points
4. M. et Mme SIFFERT Daniel – 8A rue du Vignoble 15,50 points
5. M. GROSS Gabriel et Mme LEDY Jessica – 2 rue du Col Amic 15,25 points
5. M. et Mme FUGLER Michel – 24 rue du Col Amic 15,25 points) ex-æquo

7. M. et Mme ZEYER Pierre – 10 rue du Ruisseau 15,00 points
 8. M. et Mme MOSCHENROSS François – 3A rue du Ruisseau 14,75 points
 9. M. et Mme BAESLE Daniel – 2 rue du Ruisseau 14,50 points
 10. M. et Mme COUTY Robert – 8 rue du Ruisseau 14,25 points
 10. M. et Mme GERBER Patrick – 152 rue Principale 14,25 points) ex-æquo

M. le Maire et M. Schaller adressent leurs félicitations et leurs remerciements à l'ensemble des lauréats ainsi qu'à tous les habitants du village qui s'investissent chaque année dans le fleurissement de leur propriété et aux membres du jury.

17°/ POINT : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER : OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES :

Par envoi dématérialisé du 14/11/2017, la Chambre Régionale des Comptes Grand Est a adressé son rapport comportant les observations définitives sur la gestion de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller concernant les exercices 2012 et suivants, en application des dispositions de l'article L. 243-8 du code des juridictions financières (*annexe 6*).

Le Conseil Municipal, dont deux procurations (Mmes Hassenforder et Plain), a pris connaissance de ce rapport et en a débattu.

M. David Burner, Conseiller, souligne les observations faites par la Chambre Régionale des Comptes Grand Est au sujet de la dette et du personnel du futur centre aquatique.

18° / POINT : DEMANDE D'ADHESION A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ALSACE POUR LA COMMUNE DE WUENHEIM :

1) Présentation de l'Établissement Public Foncier (EPF)

L'EPF du Bas-Rhin a été créé par arrêté préfectoral du 10 décembre 2007, au vu des délibérations concordantes du Conseil Général du Bas-Rhin, des communes et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) intéressés.

Par arrêté préfectoral du 29 juillet 2014, l'EPF du Bas-Rhin s'est étendu à l'échelle régionale pour devenir l'EPF d'Alsace.

Les EPF sont des Établissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC).

Les statuts joints à la présente délibération fixent les modalités de fonctionnement, les domaines de compétence et les ressources de l'EPF.

Il s'agit d'un outil opérationnel foncier partagé, au service des politiques d'aménagement et de développement des collectivités et structures intercommunales volontaires d'Alsace.

Les activités de l'EPF s'exercent dans le cadre d'un programme pluriannuel d'intervention. A ce titre, les axes prioritaires d'intervention de l'EPF sont les suivants :

- L'habitat,
- Le développement économique,
- Les équipements publics et collectifs,
- Les réserves foncières à long terme,
- Les opérations diverses.

L'EPF dispose de ressources propres. Il s'agit notamment de la Taxe Spéciale d'Equiperment (TSE), de la rémunération de ses prestations de services ou encore de subventions.

A ce jour, le périmètre de l'EPF couvre une population de **580.105 habitants**. Sont membres à ce jour :

- La Région Grand Est ;
- Les Départements du Bas-Rhin & du Haut-Rhin ;
- 116 communes isolées ;
- 17 EPCI regroupant 346 communes.

Soit un total de 462 communes couvertes par l'EPF au 1^{er} juillet 2017.

L'ensemble des communes membres de l'EPF forme une Assemblée Spéciale, qui désigne ses délégués en Assemblée Générale ; cette dernière élit en son sein les délégués au Conseil d'Administration.

2) Intérêt de la présente adhésion à l'EPF

La présente demande d'adhésion est justifiée par la volonté de bénéficier d'un service foncier doté d'une ingénierie juridique, administrative et financière spécifique. La question du foncier et de sa disponibilité est aujourd'hui prédominante dans tous les projets des collectivités publiques et les communes ne disposent pas forcément des moyens nécessaires pour mettre une œuvre une politique foncière élaborée.

A ce titre l'EPF constitue ainsi un outil d'accompagnement stratégique intéressant.

En effet, l'EPF est compétent pour réaliser pour le compte de ses membres, toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserves foncières ou d'opérations d'aménagement au sens de l'article L.300-1 du Code de l'urbanisme (projet urbain, politique locale de l'habitat, équipements publics,...).

L'EPF peut acquérir les biens par voie amiable ou par voie d'expropriation. Il peut également exercer, par délégation, les droits de préemption et de priorité du Code de l'urbanisme ainsi qu'agir dans le cadre des emplacements réservés et gérer les procédures de délaissement du même code.

L'EPF exerce auprès des communes des compétences exclusivement foncières et immobilières : achat, portage, gestion, remise en état, revente des biens et éventuellement des études et travaux inhérents à ces actions. Ainsi l'EPF intervient dans le cadre d'une

convention de portage foncier. Les acquisitions réalisées par l'EPF sont ensuite cédées aux collectivités locales ou à toute structure agissant pour son compte.

L'EPF, dans le cadre de son intervention, assure le respect de la juste valeur vénale des biens. Ainsi il n'y a pas d'alimentation de la spéculation foncière.

Après en avoir débattu, le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la demande d'adhésion de la **commune de Wuenheim** à l'Établissement Public Foncier.

- Vu les statuts de l'Établissement Public Foncier d'Alsace, définis par l'arrêté préfectoral de création du 10 décembre 2007 et par les arrêtés modificatifs du 26 août 2008, du 12 mars 2010, du 29 juillet 2014 et 27 janvier 2015,
- Vu les articles L.324-1 à L.324-9 du Code de l'Urbanisme sur les Établissements Publics Fonciers Locaux,
- Vu les articles L.221-1, L.221-2 et L.300-1 du Code de l'Urbanisme, respectivement sur les réserves foncières et opérations d'aménagement,
- Vu les articles L.2131-1 à L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales sur le contrôle de légalité des actes et délibérations,
- Vu l'article 1607 bis du Code Général des Impôts, relatif à la Taxe Spéciale d'Équipement,
- Considérant l'exposé ci-dessus, l'intérêt pour la **commune de Wuenheim** d'adhérer à l'Établissement Public Foncier d'Alsace,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dont deux procurations (Mmes Hassenforder et Plain) :

- DEMANDE l'adhésion à l'Établissement Public Foncier d'Alsace,
- ACCEPTE les dispositions des statuts de l'Établissement Public Foncier annexés à la présente délibération,
- ACCEPTE sur le territoire de la commune le principe de la mise en place de la Taxe Spéciale d'Équipement (TSE) visée à l'article 1607 bis du Code Général des Impôts,
- DESIGNÉ, sous réserve de l'acceptation par les instances de l'Établissement Public Foncier de la présente demande, dans les organes représentatifs de l'EPF, un délégué titulaire et un délégué suppléant, soit :
Délégué titulaire : M. Roland MARTIN, Maire
Délégué suppléant : M. Michel HAENNIG, Adjoint

19° / POINT : MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) :

Le Conseil Municipal est invité à acter le fait que M. le Maire prend l'initiative de lancer, début 2018, une procédure de modification simplifiée pour rectification d'une erreur matérielle dans le dossier (mauvais report du périmètre modifié d'une exploitation agricole classée sur le plan de zonage du PLU).

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont deux procurations (Mmes Hassenforder et Plain).

20° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DIVERSES COMMISSIONS :

- **"Toutes Commissions" du 18/09/2017** : les conseillers ont pris connaissance de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 25/09/2017.

- **Commission "Ecoles-Jeunesse-Aide Sociale-Manifestations-Relations Associations et Habitants" du 11/10/2017** : les points principaux de cette réunion ont été l'organisation de la cérémonie du 11 novembre, de la banque alimentaire, du repas des « moins-jeunes », de la création des cartes de vœux 2018 et de la rencontre avec le Conseil Municipal des Jeunes.

- **Commission "Voirie-Environnement-Fleurissement-Eau et Assainissement" du 16/10/2017** : ont été examinés : les travaux de terrassement et la mise en place du terrain multisports au terrain d'activités, les travaux de reprise des « waterline » rue Principale (tronçon rue de l'Eglise – rue du Tir), le stationnement, rue Principale, la circulation des bus scolaires, la stagnation de l'eau de ruissellement Rue de la fonderie (Place de Gaulle – angle Rue du Gazon) et le transfert de compétences dans le cadre de la loi NOTRe.

- **"Toutes Commissions" mensuelle du 23/10/2017** : ont été abordés la suite du Permis d'Aménager, bas de la rue Principale (exposé de Mme Mory de l'Adauhr-ATD), une déclaration préalable, les certificats d'économie d'Energie Croissance Verte, la compétence « eau potable » de la CCRG, le personnel du périscolaire, la sécurité de l'arrêt de bus, l'arrivée de la fibre optique, les fiches de situation financière définitive 2017 de notre commune, l'intervention de M. Danesi, Président de l'Association des Maires du Haut-Rhin à l'Assemblée Générale de l'Association des Maires du Bas-Rhin (action préventive : la commune nouvelle), la baisse des crédits des contrats de ruralité et les 92 ans de M. Hans Grünewald, notre citoyen d'honneur.

- **Commission "Vignoble-Forêt-Urbanisme" du 23/11/2017** : les membres de la commission ont examinés le plan de coupes et le programme des travaux 2018, l'état d'assiette des coupes 2019, la situation comptable « forêt » au 23/11/2017 et ont fixés le prix de vente du bois de chauffage 2018.

- **"Toutes Commissions" du 27/11/2017** : les conseillers ont pris connaissance de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 08/12/2017.

- **Commission "Vignoble-Forêt-Urbanisme" du 06/12/2017** : ce rendez-vous annuel avec les membres du Comité du Syndicat Viticole, a pour but de faire le point des problèmes rencontrés, de recenser les attentes et d'aborder les projets en cours.

21° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DELEGUES AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURS :

- **Conseil de Communauté de Communes de la Région de Guebwiller du 28/09/2017** : ont été examinés : les décisions de principe concernant le transfert de la compétence « eau potable », le service environnement, le syndicat mixte pour l'aménagement du massif du Markstein-Grand Ballon, la ressourcerie (bail à longue durée), la permutation délégué titulaire/délégué suppléant et la modification de statuts au SM4, la taxe de séjour et les affaires relatives au personnel.

- **Comité Syndical du SCOT du 25/10/2017** : les points principaux de cette réunion ont été la gestion du syndicat mixte et la mise en œuvre du SCOT.

- **Conseil de Communauté de Communes de la Région de Guebwiller du 26/10/2017** : ont été abordés l'installation d'une conseillère communautaire suppléante pour la commune de Bergholtz-Zell, le transfert de la compétence « eau potable » à la CCRG, les finances, la convention avec les Dominicains de Haute-Alsace, le service environnement, les affaires économiques, la nouvelle mission « conseil en énergie partagé » du PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon » et le rapport de la Chambre Régionale des Comptes Grand Est sur la gestion de la CCRG – années 2012 et suivantes.

22° / POINT : COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS AU MAIRE :

M. le Maire fait le compte-rendu de ses délégations au Conseil Municipal :

- Droit de préemption urbain : 10 déclarations d'intention d'aliéner un bien ont été signées depuis le début de l'année 2017.

- Concessions de terrain dans le cimetière : 1 concession nouvelle (columbarium) pour un montant de 268,27 €.

- Création d'un terrain « multisport » : avenant au marché public à Procédure Adaptée (MAPA) : + 5.220,40 € HT.

Le Conseil Municipal, dont deux procurations (Mmes Hassenforder et Plain), donne quitus au Maire pour ses délégations.

23° / POINT : DIVERS :

A/ FIXATION DES TARIFS DE VENTE DES SAPINS DE NOËL :

Il est proposé de reconduire les tarifs 2016, à savoir :

- petits : 9 €
- moyens : 13 €
- grands : 17 €

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont deux procurations (Mmes Hassenforder et Plain).

B/ FIXATION DES TARIFS DES FONDS DE COUPES ET DES GRUMES :

Le Conseil Municipal est invité à donner son accord pour :

- le prix des fonds de coupe sur pied dans la forêt non soumise : 100 € HT
- le prix des fonds de coupe sur pied dans la forêt soumise : 10 € HT le stère
- le prix de grumes « chêne » dans la forêt non soumise : 80 € HT le m³

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont deux procurations (Mmes Hassenforder et Plain).

C/ INFORMATIONS DIVERSES :

- Bilan d'activité des gardes de la Brigade Verte du 01/09 au 31/10/2017: 30 passages et/ou interventions sur le ban communal

- Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges : Appel à projets « soutien aux initiatives citoyennes 2017 » : un dossier a été déposé sous le titre « un vélo zéro défaut ». Porteur du projet : M. Régis Gaschy associé à Mme Annick Scherrer, Conseillère Municipale, M. Antoine Robischung, Président de l'Association « Loisirs et Rencontres » et les membres de cette association.

- Agenda d'Accessibilité programmée (Ad'Ap) : un point de situation à un an a été fait : la constatation principale est que la programmation initiale est difficile à respecter, particulièrement en raison de :

- la baisse des investissements suite à baisse drastique des dotations de l'Etat,
- la complexité de réalisation des dossiers de demandes des autorisations de travaux en propre régie (sollicitation de bureaux d'études = coût important),
- la difficulté d'obtention de ces autorisations de travaux.

- nouvelle diminution du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) qui prévoit, pour notre commune, une diminution de 8.021,45 € (17%) en 2018 : M. le député Raphaël Schellenberger, interpellé à ce sujet, fait savoir qu'il a voté contre le texte inscrit dans le projet de loi de finances 2018.

- Atelier communal : une offre de mission au titre de RSA et bénévolat a été déposée sur le site du Conseil Départemental du Haut-Rhin sous l'intitulé « participation à l'entretien et valorisation du cadre de vie », ceci pour étoffer le volume d'heures consacrées à l'atelier communal.

- Retour éventuel à la semaine de 4 jours à la rentrée scolaire 2018-2019 : ce point sera étudié par le nouveau syndicat intercommunal à vocations scolaire, périscolaire et transport scolaire de Hartmannswiller, Jungholtz, Rimbach, Rimbach Zell et Wuenheim, le dossier devant être prêt pour début février 2018.

- Périscolaire : M. le Maire informe les conseillers de l'octroi par l'Etat de deux nouveaux Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) pour le fonctionnement du périscolaire à compter du 8/01/2018 qui seront employés par le SIVOS et mis à disposition des PEP Alsace qui gère l'accueil périscolaire des élèves du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI).

La séance est close à 21h30.